

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 JUILLET 2014

Le conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-Eglise, s'est réuni le mardi 8 juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Les tarifs des repas de restauration scolaire sont maintenus à l'identique :

- tarif d'un repas pour enfants Saint-Pierrais : 3,35€
- tarif d'un repas pour enfants domiciliés hors commune : 4,35€

Toutefois, les inscriptions à la demande feront désormais l'objet d'un tarif majoré compte-tenu de la charge importante de gestion que ce mode d'inscription représente.

- tarif d'un repas si inscription occasionnelle : 5 €

Le conseil municipal a validé le projet éducatif territorial et a approuvé l'organisation du temps scolaire des écoles publiques maternelle et primaire de la commune, applicable à la rentrée scolaire 2014/2015, qui s'articulera avec les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits de la manière suivante :

- **Organisation de l'école maternelle publique :**

- **Temps scolaire :**

Lundi, jeudi et vendredi : 08h55 - 11h55 / 13h45 - 16h15

Mardi : 08h55 - 11h55 / 13h45 - 15h15

Mercredi : 08h45 - 11h45

- **Organisation périscolaire :**

Garderie périscolaire : 07h30 - 08h55 (horaires du mercredi : 7h30-8h45)

Pause méridienne : 11h55 - 13h45

Temps d'Activités Périscolaires : Mardi : 15h15-16h15

Garderie périscolaire : 16h15 - 18h00

- **Organisation de l'école primaire publique :**

- **Temps scolaire :**

Lundi et vendredi : 09h00 - 12h00 / 13h45 - 15h30

Mardi et jeudi : 09h00 - 12h00 / 13h45 - 16h30

Mercredi : 08h30 - 11h30

- **Organisation périscolaire :**

Garderie périscolaire : 07h30 - 09h00 (horaires du mercredi : 7h30-8h30)

Pause méridienne : 12h00 - 13h45

Temps d'Activités Périscolaires : Lundi et vendredi : 15h30-16h30

Garderie périscolaire : 16h30 - 18h00

Si le projet éducatif territorial a été validé, l'assemblée est revenue sur la décision du conseil communautaire de ne pas prendre en charge le temps de garderie du mercredi midi. Un courrier signé par l'ensemble des conseillers municipaux sera adressé à la communauté de communes afin de délibérer lors de la prochaine réunion plénière sur la mise en place de la garderie le mercredi midi, de compétence communautaire, et d'étudier de nouveau la question de la garderie après 18h les journées pleines d'école.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec l'Association Familles Rurales de la Manche qui coordonnera les TAP à la rentrée 2014-2015.

Une convention de mise à disposition de salles communautaires sera également signée avec la communauté de communes du canton de St-Pierre-Eglise à cet effet.

Le conseil municipal a validé la création du comité de pilotage en charge du suivi des Temps d'Activités Périscolaires.

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention aux associations suivantes : « Ateliers du Val de Saire », « Souvenir français » et « AD-LIBITUM ».

L'assemblée a validé le projet d'aménagement de trottoir rue des Follières et a sollicité une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

A partir de la liste électorale, trois personnes de la commune ont été tirées au sort en vue de la constitution des jurys d'assises de l'année 2015.

Affaires et questions diverses.

Problèmes de vitesse dans les entrées de bourg à étudier en commission.

Ouverture de la mairie le samedi matin de 10h à 12h à compter du mois de septembre et permanence du maire ou d'un adjoint en mairie.